

SC

11

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal du 18 décembre 2017**

L'an deux mille dix sept, le 18 décembre à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 12 décembre 2017 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	33
Nombre de conseillers en exercice :	33

Etaient présents :

Jean-Pierre LIEFHOOGE
Charline LEROY
Catherine GAUDEFROY
Alban DELFORGE
Gwenaël NIHOARN
Jean-Pierre CAZE
Nabil AÏDI
Nicole VENNEMAN
Michel KRIF
Françoise LACAILLE
Didier DEJOYE

Yves VALLERAND
Josiane GUFFROY
Marie-Annick BLITTE
Catherine LEFEVRE
Florence PLATEAUX
Carole BARTHELEMY
Robert GERARD
José BEURAIN
Francis HEREDIA
Mario LIRUSSI
Sylvia AGATI-RAGAZZINI

Mandat de procuration : M. LAPERSONNE à M. NIHOARN ; M. YOUSSEF à Mme LEROY ; Mme GAVEL à Mme VENNEMAN ; Mme PHOYU à M. AÏDI ; Mme DEFRUIT à Mme LACAILLE ; M. TELATYNSKI à Mme GAUDEFROY ; Mme REES à M. LIEFHOOGE ; Mme FIAN à M. BEURAIN.

Absents : Mme GRAVIER, M. THIESSET

Secrétaire de séance : M. GERARD

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LAURENT Jean-Pierre, Directeur des Services Techniques

Membres présents.....23
Absents ayant donné mandat de procuration.....08
Absents02
Votants.....31

Délibération 2017 - 228

11 – ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET PRIMAIRES – DOTATION ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 – FOURNITURES SCOLAIRES

Chaque année, la Ville procède à une consultation pour l'achat des fournitures scolaires nécessaires aux écoles du premier degré :

- 1^{er} lot : cahiers et copies
- 2^{ème} lot : menu matériel scolaire
- 3^{ème} lot : livres de classe, matériel didactique
- 4^{ème} lot : papeterie

Il est cependant possible de procéder à un renouvellement du marché public, dans la limite de trois ans.

Vu l'avis favorable de la commission Education et de la commission Finances-Numérique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le montant des participations pour les établissements d'enseignement public du premier degré pour l'année 2018-2019 comme suit :

- * par élève pour les écoles maternelles et primaires 39.00 €
- * par élève pour les unités localisées pour l'inclusion scolaire 29.00 €

- Décide d'inscrire un crédit de 3000 € pour l'achat de gros matériel (vidéo, audiovisuel, informatique, mobilier...)

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 20/12/2017
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,



Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 21 décembre 2017



Le Maire,
Marcel LALONDE.